



Proc  s-verbal de la s  ance extraordinaire du Conseil municipal de la municipalit   de Val-des-Bois, tenue le 30 mai 2017   9 h au bureau municipal, sis au 595, route 309, Val-des-Bois (Qu  bec) J0X 3C0, sous la pr  sidence du maire, monsieur Roland Montpetit.

 TAIENT pr  sents : Mesdames les conseill  res Diane Martin, Sandra Dicaire, Denise Larocque et Diane Laviolette ainsi que messieurs les conseillers Roger Laurent et Jean-Claude Larocque.

 TAIT  galement pr  sente : Madame Anik Morin, directrice g  n  rale et secr  taire-tr  sori  re.

OUVERTURE DE LA S  ANCE

Ayant quorum, la s  ance d  bute   9 h sous la pr  sidence du maire, monsieur Roland Montpetit. Celle-ci soumet l'ordre du jour,   savoir :

1. Renonciation de l'avis de convocation;
2. Ouverture de la s  ance;
3. Adoption de l'ordre du jour;
4. Projet Centre communautaire – Embauche d'un architecte;
5. Projet Centre communautaire – Embauche d'une firme d'ing  nierie;
6. P  riode de questions (relatives au point 3 seulement);
7. Lev  e de la s  ance.

S17-05-107a

RENONCIATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

IL EST PROPOS   PAR madame la conseill  re Diane Laviolette

ET R  SOLU de renoncer   l'avis de convocation pour la pr  sente s  ance extraordinaire.

Adopt  e   l'unanimit  .

S17-05-107b

POUR ACCEPTER L'ORDRE DU JOUR

S  ANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL – 30 MAI 2017

IL EST PROPOS   PAR

ET R  SOLU QUE ce conseil adopte l'ordre du jour tel que pr  sent  .

Adopt  e   l'unanimit  .

S17-05-108

PROJET CENTRE COMMUNAUTAIRE – EMBAUCHE D'UN ARCHITECTE

ATTENDU QUE le projet de r  novation de la salle des Chevaliers de Colomb en Centre communautaire;

ATTENDU QUE la Municipalit   doit avoir recours au services d'un architecte pour d  buter le projet;

ATTENDU QUE la Municipalit   a re  u trois (3) soumissions;

ATTENDU la plus basse soumission re  ue de monsieur Fran  ois Lacroix - architecte, au c  t de 12 000,00 \$;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Roger Laurent

ET RÉSOLU QUE la municipalité de Val-des-Bois retienne les services de monsieur François Lacroix, architecte pour la confection des plans et devis ainsi que les documents d'appel d'offres au coût de 12 000,00 \$;

ET QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière soit autorisé à signer l'offre de service pour et au nom de la Municipalité de Val-des-Bois;

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE cette dépense soit affectée au budget d'immobilisation ainsi qu'à la subvention de PIC-150 à raison de 50 % pour chacun.

Adoptée à l'unanimité.

S17-05-109

PROJET CENTRE COMMUNAUTAIRE – EMBAUCHE D'UNE FIRME D'INGÉNIERIE

ATTENDU QUE le projet de rénovation de la salle des Chevaliers de Colomb en Centre communautaire;

ATTENDU QUE la Municipalité doit avoir recours aux services d'une firme d'ingénierie pour les éléments de mécaniques et d'électriques, pour débiter le projet;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu deux (2) soumissions;

ATTENDU la plus basse soumission reçue de monsieur BWD Consultants au coût de 15 750,00 \$;

ATTENDU QUE le coût représente un ensemble complet de travaux proposés mais l'offre de service nous permet de retenir les portions nécessaire au fil du projet sans déboursier pour les services non retenu;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Sandra Dicaire

ET RÉSOLU QUE la municipalité de Val-des-Bois retienne les services d'ingénierie de BWD Consultants pour le projet de rénovation du Centre communautaire pour une dépense maximale de 15 750,00 \$;

ET QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière soit autorisé à signer l'offre de service pour et au nom de la Municipalité de Val-des-Bois;

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE cette dépense soit affectée au budget d'immobilisation ainsi qu'à la subvention de PIC-150 à raison de 50 % pour chacun.

Adoptée à l'unanimité.

CERTIFICAT DE CRÉDIT

La secrétaire-trésorière certifie qu'il y a des crédits disponibles pour couvrir les dépenses projetées au présent procès-verbal.

Anik Morin, secrétaire-trésorière

S17-05-110
LEVÉE DE LA SÉANCE (9 h 05)

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Sandra Dicaire

ET RÉSOLU QUE la présente séance soit et est levée.

Adoptée à l'unanimité.

.....
Roland Montpetit, maire

.....
Anik Morin, secrétaire-trésorière

Je, Roland Montpetit, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.